

ANNIVERSAIRES



Novembre

1	Ricella	Giovanni
1	Des Fosses	Pierre
03	Viola	Vincenzo
05	Di Lorenzo	Pasquale
05	Beausejour	Serge
05	Proietti	Giuseppe
07	Pelletier	Francine
9	Molle	Francesco
9	Marleau	Rollande
9	Leblanc	Lucie
10	Bouchard	Suzanne
10	Tremblay	Jean-C.
10	Geloso Di Meo	Luisa
11	Bergeron	Claudine
12	Turner	Stanley
13	Sauvé	Monique
14	Lapointe	Diane
14	Boucher	Daniel
14	Harrisson	Jacques
14	El Hassouni	Meryem
15	Charlebois	Louise
16	Bayard	André
16	St-André	Richard
16	Marra	Carmela
17	Comtois	Jacques
18	Duchesne	Suzanne
18	Roussin	Marc
18	Cayouette	Céline
19	Recupero	Santo
24	Paolini	Enzo
24	Miron	Richard
25	Denis	Monique
25	Pacifico	Franco
26	Prévost	Jean-Guy
26	Gattola	Mario
26	Robert	Michel
27	Valeriani	Quintino
28	Duret	Gustave
28	Bernier	Aline
28	Simard	Guido
29	Mantha	Georges
29	Massé T.	Ghislaine
29	Bernier	Diane



Décembre

01	Bergeron	Robert
02	De Luca	Albert
03	Giguere	Yvon
04	Bédard	Jean-Paul
04	Tassy	Edy
05	Truong	Bich Tan
07	Du Ruisseau	Lise
07	Théroux	Jean-Claude
07	Dagenais	Huguette
08	Landry	Lisa
10	Godbout Roy	Luce
10	Durocher	Réjean
11	Mantello	Domenico
11	Ladouceur	Lillian
11	Payette	Louise
12	Beaudoin	Denise
14	Morel	Florence
15	Georges	Pierre-Yves
17	Lessard	Yves
18	Salvatore	Donato
21	Carriero	Gigetto
21	Sergerie	Micheline
23	Gagné	Bernard
24	Gatineau	Daniel
24	Tremblay	Louis-Phillippe
25	Beaulieu	Marcel
26	Lebel	Joseph
27	Mangiola	Vincenzo
27	Chandonnet	Denise
27	Auger	Claudette
27	Giroux	François
27	Lemieux	Gilles
28	Sallafranque	Lionel
31	Desrosiers	Marielle

AQDR
Rivière-des-Prairies

9140 boul. Perras
Montréal, H1E 4N4
Téléphone : 514-643-0930
Télécopieur : 514-643-4467
Courriel : aqdr-rdp@videotron.ca

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

Les soupers de fraternité se tiennent
le 3e mardi de chaque mois
17 décembre 2013 dès 16h30

Bienvenue à tous au
Restaurant TEDDY'S
12825, rue Sherbrooke Est
Téléphone 514 642-2879
Nous vous y attendons
Invitez vos amis à vous accompagner !



L'AQDR Rivière-des-Prairies tient à
saluer fraternelle-
ment tous ses
membres en cette pé-
riode des fêtes.



« Meilleurs vœux
pour des souvenirs
heureux et des plai-
sirs du temps passé.

Que ces moments privilégiés demeurent à jamais dans notre mémoire!

Bonne année 2014



Mot du président

J.P. Tremblay

La période des fêtes approche à grands pas et elle nous rappelle les bons moments passés. Je profite pour vous souhaiter en mon nom et au nom de toute l'équipe de travail une bonne et heureuse année.

Nous poursuivons notre mandat de défense des droits des aînés par la présentation d'un cycle de conférences; celles de la saison d'hiver vous seront confirmées lors du prochain journal. L'accent de notre travail pour l'année 2014 sera le dossier de transport, prioritairement la «Navette Or pour les Aînés». Une campagne d'information sera réalisée dans les arrondissements afin de motiver les aînés à mieux utiliser ce moyen de transport. En ce moment, elles sont sous-utilisées dans certains quartiers; elles risquent d'être enlevées de la circulation. Il faut les garder!

Également, je profite de cette occasion pour souligner le travail des collaborateurs et collaboratrices qui s'engagent au sein de notre organisation. C'est avec regret que nous devons parfois nous séparer de nos collaborateurs qui nous quittent mais nos souhaits de réussite les accompagnent. Nous devons aussi faire le deuil de ceux qui la maladie les emporte, nous leur souhaitons un repos mérité.

Pour tous ces bénévoles militant la cause des aînés MERCI !!!

Votre C. A. en bref

Les membres du C.A. choisis lors de l'Assemblée générale annuelle sont : Jean-Paul Tremblay, président, Bernard Milette, vice-président, Christian Duchesne, trésorier, Claudette Lajeunesse, secrétaire (démissionnaire), Ivan Dussault, Lilianne Simard (démissionnaire), Gérard Haché (démissionnaire), Jean-Claude Thérout et Suzanne Duchesne.

Il y a présentement trois postes à combler. Si le travail de défense des droits des aînés vous intéresse, vous êtes le/la bienvenue.

Les administrateurs se réunissent le deuxième mardi de chaque mois. Pour toute information, contactez le bureau 514 643-0930



Gérard Haché

Retraité de Québec, Gérard devient bénévole à l'AQDR en 2008. Il s'occupe principalement de sélectionner les documents servant à monter l'historique de l'organisme. Cette occupation l'amène par la suite à s'impliquer dans l'équipe de travail du Journal. Cette partie comprend, la pagination, l'étiquetage des adresses et l'envoi postal à plus au moins 500 membres. Il devient administrateur au Conseil d'administration.



Gérard est chargé également de préparer le présentoir lors de la tenue des conférences thématiques sur les droits des aînés (documents d'information que les participants peuvent prendre). Participe à certaines rencontres du milieu communautaire, assemblées et à l'évaluation de l'utilisation de la Navette Or RDP.



Assure la permanence au bureau et fait la gestion de cartes des membres font aussi partie de son travail comme bénévole. Cette dernière activité comprend l'inscription des nouveaux membres dans le système informatique de l'organisation provinciale, l'impression des cartes et l'envoi postal.

Lors du projet d'initiation à l'utilisation de l'ordinateur «Café-Internet: espace citoyen», Gérard se découvre un talent de formateur auprès des élèves du troisième âge. Son statut d'élève change et passe rapidement à un rôle de soutien important dans la formation des élèves. Sa patience, sa disposition et la facilité qu'il possède pour transmettre son savoir fait de lui, une personne non seulement significative et bien appréciée mais aussi une découverte. Nous avons beaucoup apprécié sa participation dans ce projet.



Malheureusement Gérard nous quitte. Il déménage loin de la grande ville et d'autres perspectives de vie l'attendent. Nous, l'équipe de travail souhaitons à Gérard nos plus grands souhaits de bonheur dans sa nouvelle vie.

SAVIEZ-VOUS QUE ...

Option consommateurs est une association à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts des consommateurs ainsi que de veiller à ce qu'ils soient respectés.

Quelques outils . . .

La Cour du Québec - Division des petites créances

Ce tribunal entend des causes où une somme d'argent est en litige ou encore des causes visant l'annulation ou la résiliation d'un contrat, lorsque la somme en jeu ou l'objet du contrat n'excède pas 7000 \$. Les gens se représentent seuls, sans avocat.

La Loi sur la protection du consommateur

Elle vise à protéger la population québécoise dans de nombreux secteurs de la consommation. Elle établit une garantie fondamentale sur tous les biens et services offerts aux consommateurs. La [Loi sur la protection du consommateur](#) s'applique dans toute relation contractuelle entre un consommateur et un commerçant.

Le recours collectif

Cette procédure permet à une seule personne de représenter un groupe qui a le même problème qu'elle. Un seul règlement ou jugement favorable permet d'indemniser, de façon individuelle ou collective, des milliers de personnes qui, autrement, n'auraient pas obtenu justice.



Carte de membre AQDR

La cotisation annuelle est de 15.00\$

Vous pouvez renouveler votre carte lors de notre prochain souper, ou venir au bureau de l'AQDR.



Conférences à venir

Assurance autonomie

25 février 2014



Loi accompagnement fin de vie

25 mars 2014

La sécurité financière

22 avril 2014

Le nom du ou de la conférencière sera annoncé dans le prochain journal

Invitez vos amis !

Les soupers des mardis . .



Nous vous rappelons que ces rencontres de fraternité sont l'occasion pour vous informer de différents sujets qui vous touchent. En même temps, c'est l'occasion pour vous de fraterniser, nous poser de questions, nous exposer également vos difficultés. Nous sommes là à chaque troisième mardi du mois. Lors des soupers un tirage a lieu parmi les participants.

Saviez-vous que . . Pour faire la recherche d'un testament vous avez trois démarches importantes à faire :

Chambre des Notaires au 514 340-4496, demander un formulaire par la poste (ou télécharger du site Internet) plus le paiement de 23\$ taxes incluses.

Barreau du Québec au 1800 361-8495, faire la même démarche plus le paiement de 23\$ taxes incluses.

Directeur de l'État civil à Montréal : 514 644-4545, à Québec : 418 644-4545 et ailleurs : 1877 644-4545 pour demander le certificat de décès.

L O G E M E N T



Vous sursautez chaque fois que vous recevez votre facture d'énergie ? Vous avez l'impression de chauffer l'extérieur l'hiver ? Nous pouvons vous aider.

Éconologis est un programme saisonnier offert par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du Ministère des Ressources naturelles en collaboration avec Hydro-Québec et le Fonds en efficacité énergétique de Gaz Métropolitain.

Éconologis est un programme **gratuit** et s'adresse spécifiquement aux ménages à faible revenu.

L'équipe du Service d'efficacité énergétique d'Option consommateurs dessert **l'Île de Montréal**.

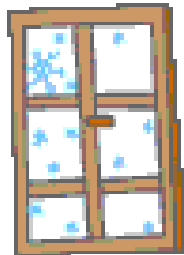


Pour savoir si vous êtes admissible et pour plus d'information, veuillez appeler au **514 798-0541 poste 401**.

Si vous habitez en dehors de Montréal, veuillez consulter le site Web du [ministère des Ressources naturelles du Québec](http://www.mrn.gouv.qc.ca) ou composez le 1 866 266-0008.

Éconologis 2013-2014 La saison 2013-2014 d'Éconologis est officiellement lancée!

Nous vous rappelons qu'une visite en efficacité énergétique dure approximativement une heure et demie et se déroule au domicile des ménages qui répondent aux critères d'admissibilité et paient leur chauffage.



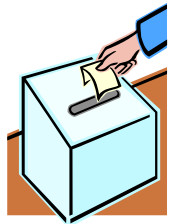
Ainsi, un conseiller et un technicien donnent des conseils personnalisés et exécutent de menus travaux afin de rendre le logement plus confortable et d'aider le ménage à prendre conscience de sa consommation d'énergie.

LORS D'UNE ÉLECTION

Pourquoi voter aux élections est-il important?

Les élus politiques ont comme rôle de veiller à la bonne administration des biens publics d'une part, et d'autre part, de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la communauté.

Mais pourquoi est-il important voter? Comme nous le savons, le pouvoir dans une démocratie représentative est fondé sur la volonté populaire, dont le vote constitue l'instrument par excellence par lequel tout citoyen s'exprime. Bien que notre système de démocratie représentative puisse sembler imparfait, il ne faut pas oublier qu'à travers le vote, nous confions un pouvoir de décision aux nouveaux représentants élus. Cette délégation du pouvoir n'est pas un chèque en blanc pour les candidats qui résultent élus. Étant directement concernés par les conséquences de nos choix, il s'avère important en tant que citoyen de s'informer sur les programmes que les candidats offrent pour les personnes âgées et quels sont les moyens pour y parvenir. Ce dernier aspect n'est pas moindre, car il est important de connaître à l'avance et davantage comment les élus vont honorer leurs promesses.



Dans ces jours-ci, où la commission Charbonneau fait son apogée en révélant des opérations douteuses entre certains politiciens et compagnies au sujet des contrats publics. Il s'avère d'une importance fondamentale, la participation des citoyens aux élections afin de renforcer le contrôle sur les actions de nos élus et aider à contrer ainsi la corruption au sein de nos institutions. Les citoyens doivent s'informer davantage au sujet des dossiers touchant les personnes âgées, notamment : l'accessibilité au logement, le transport adapté, les services de loisirs et la prise en charge de la dépendance. Avec le vieillissement de la population, les aînés auront des besoins variés selon leur âge, leur état de santé et leur situation maritale (Québec, 2009).

Dans cette perspective, l'AQDR fait un appel à tous ses membres afin qu'ils participent et votent aux élections. Pour qui voter ? Informez vous au sujet des programmes offerts par les candidats et choisissez ceux qui répondent le mieux à nos besoins collectifs.

Suite . . .

Plus précisément, les aidants d'un conjoint consacraient en moyenne 14 heures par semaine à prodiguer des soins. Alors que les aidants d'un enfant (y compris les enfants adultes) en consacraient 10 heures par semaine. Le temps consacré à prodiguer des soins n'est pas sans conséquences, pour les aidants qui s'occupaient d'un conjoint ou un enfant. En effet, les aidants qui consacrent deux heures ou plus chaque semaine. Ils sont susceptibles de subir de lourdes conséquences psychologiques, financières et professionnelles en raison de leurs responsabilités ; des perturbations du sommeil et d'avoir le sentiment d'être isolé. Ceci étant dit, il n'est pas rare que certains aidants perdent aussi leurs emplois en raison de leurs responsabilités à l'égard des leurs malades.

En ce qui concerne à la situation au Québec, cette Enquête indiquait que 25% des Québécois ont déclaré avoir aidé un membre de la famille malade. Bien que certaines aides gouvernementales soient disponibles tant au niveau fédéral que provincial (ex. crédit d'impôts, indemnisation des pertes de revenu reliées à l'emploi, etc.), la plupart des organismes qui représentent les aidants familiaux dénoncent le faible soutien de la part de l'état.

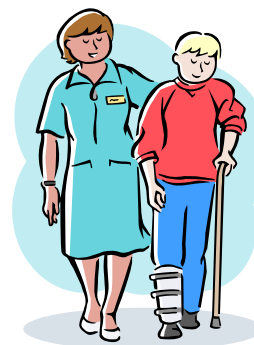


Avec une population de plus en plus vieillissante et avec des services publics insuffisants et inadéquats, l'enjeu au sujet du rôle des aidants familiaux prendra une ampleur significative dans la société pendant les prochaines années. La reconnaissance et la contribution de leur travail devraient être une priorité dans l'agenda des gouvernements.

Collaboration de : Ricardo Contreras, analyste politiques sociales

Voilà un sujet de discussion avec vos élus politiques. Lors de prochaines élections, n'oubliez pas de demander l'opinion aux candidats politiques. Vous ferez un choix sur celui qui répond le mieux à vos questions sur ce sujet.

Faire du bénévolat . . .



Faire du bénévolat ne veut pas dire seulement, accompagner. Notre cœur et notre âme est aussi impliqué.

Voici l'expérience que madame Huguette Dussault a bien voulu partager avec nous. Nous publions ce texte intégralement et la remerciant. Bénévole depuis 10 ans dans l'accompagnement du transport médical, madame nous raconte son expérience.

« . . . J'ai dû accompagner une dame durant 6 ans à différentes occasions pour voir son frère atteint d'une grave maladie. Depuis deux mois son état s'est aggravé et il est hospitalisé. Au mois d'octobre dernier madame reçoit un appel de l'hôpital lui disant que son frère était dans un état grave. Elle demande de l'aide au C.L.S.C. (elle a 77 ans et a de la difficulté à marcher). Le C.L.S.C. lui dit quelle était autonome et de prendre un taxi ou de se faire accompagner par quelqu'un. La dame m'appelle pour me demander de l'aider, elle a des revenus modestes.

Nous arrivons à l'hôpital, son frère est branché et respire artificiellement, alors le médecin lui suggère de le débrancher, suite à une hésitation de sa part elle finit par accepter. Naturellement elle est très bouleversée et pleure sans arrêt disant quelle ne sait pas quoi faire. Je la rassure et je lui ai dit que j'étais là pour elle et que je l'aiderais du mieux que je pouvais.

Nous revenons à la maison car elle est étourdie et a mal au cœur, à peine arrivées à la maison elle reçoit un appel de l'hôpital lui disant que son frère était mort. Je lui ai offert de retourner à l'hôpital mais elle refuse, elle n'a pas la force d'y retourner et préfère y aller le lendemain.



Suite Bénévolat

Plusieurs démarches sont nécessaires suite au décès de son frère, à l'hôpital, au salon funéraire et à la banque. Elle voulait que son frère soit enterré au même endroit que ses parents. Au salon, elle doit faire un choix parmi différentes possibilités, naturellement ça coûte de l'argent.

À la banque, elle reçoit comme information que pour retirer l'argent, il fallait absolument un certificat de décès et une lettre d'un notaire pour confirmer le décès. J'explique la situation de la dame : pas d'argent, pas de famille, pas d'enfants et pas de testament. Le gérant prend la décision d'accepter seulement le certificat de décès pour faire un chèque au salon funéraire et au cimetière. Où s'en procurer un? À l'Hôpital. De retour à l'hôpital pour se faire dire que c'est le salon funéraire qui doit l'émettre. Un appel au salon pour savoir que l'hôpital n'a pas envoyé encore la confirmation du médecin. Nous devons retourner au salon pour aller chercher le document et retourner à la banque pour récupérer l'argent pour payer les frais funéraires.



J'ai appris plus de choses sur quoi faire en cas de décès en deux jours que si j'avais suivi six mois de cours. . . . Ce n'est pas fini.

Pour avoir l'acte officiel de décès, il faut faire la demande au bureau de l'État Civil. Une fois l'acte de décès reçue, elle doit la faire parvenir à la Chambre des Notaires avec trois pièces d'identité afin qu'elle puisse faire des recherches comme quoi il n'y a pas de testament et qu'elle est bien la seule héritière. Une fois la confirmation reçue, elle pourra aller à la banque et fermer le compte de son frère. Est-ce qu'on a un choix, quand on est seul ? Y-a-t-il une place pour vivre le deuil ?

Collaboration : Huguette Dussault



Les aidants naturels

Il est reconnu que tant au Québec que partout au Canada, 80% des soins à domicile sont dispensés par des aidants familiaux. Selon Statistique Canada, le travail annuel et non rémunéré de ces « partenaires », comme souvent se font appeler les aidants, permet d'épargner au réseau public de santé presque 9 milliards de dollars. Alors que les services publics à domicile sont insuffisants, et même parfois inadéquats, les personnes malades n'ont droit en moyenne qu'à 40 minutes de services par semaine. Le reste est offert « gratuitement », ou à un coût moindre, par les aidants familiaux.

Selon les données de « l'Enquête sociale générale sur les soins reçus et donnés » (2012), environ 8,1 millions de personnes, ou 28% des Canadiens âgés de 15 ans et plus, ont fourni de l'aide à un proche de leur famille ou à un ami pour un problème de santé de longue durée, une incapacité ou des problèmes liés au vieillissement. Également, les résultats de cette enquête montraient que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à offrir de l'aide ou des soins, elles représentent 54% des aidants.



De même, cette enquête montrait aussi que ce sont les personnes âgées de 45 à 64 qui prêtaient des soins, ce qui représentaient le 44% de l'ensemble des aidants familiaux. Autant dire que les problèmes liés au vieillissement de la population sont de loin la principale cause pour laquelle les aidants familiaux prodiguaient des soins à un proche.

Par ailleurs, les données de cette enquête montraient aussi que les aidants qui s'occupaient d'un conjoint ou d'un enfant consacraient le plus de temps à prodiguer des soins.